

PROTECTION DE LA COUVERTURE PAR UNE MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ

Caractéristiques requises

Le constructeur devra fournir des photos de l'installation de la membrane :

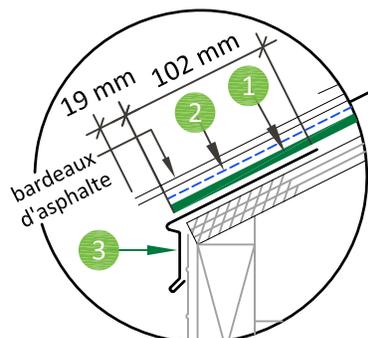
- vue d'ensemble (pour reconnaître le bâtiment);
- quelques vues rapprochées.

1 Pour toute pente égale ou supérieure à 4:12, la protection des avant-toits doit être assurée par la pose d'un pli de MEMBRANE DE BITUME MODIFIÉ AUTOADHÉSIVE d'une largeur minimum de 1000 mm (3 pi - 3 3/8 po) à l'intérieur du mur extérieur sans être inférieure à 2000 mm (6 pi - 6 3/4 po) de largeur à partir de la rive du toit.

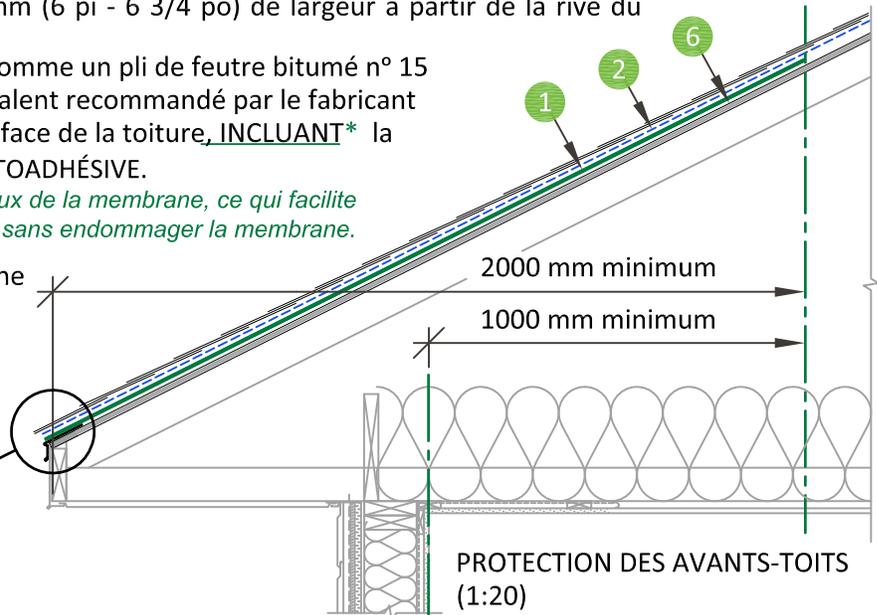
2 Membrane de sous-couche (comme un pli de feutre bitumé n° 15 (papier noir) ou produit équivalent recommandé par le fabricant des bardeaux) sur toute la surface de la toiture, **INCLUANT*** la surface de la MEMBRANE AUTOADHÉSIVE.

** afin de désolidariser les bardeaux de la membrane, ce qui facilite le remplacement des bardeaux sans endommager la membrane.*

3 Larmier posé sous la membrane autoadhésive le long des avant-toits et au-dessus de l'assise sur les rives latérales.



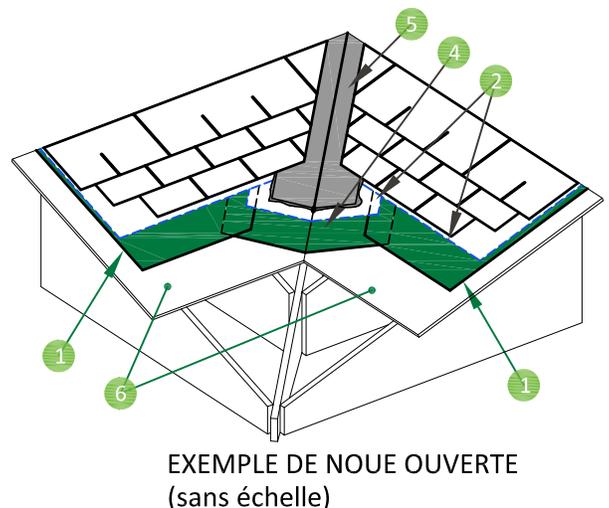
DÉTAIL DE LARMIER (1:5)



4 Membrane en asphalte caoutchouté auto-adhésive, 2745 mm (108 po) de large pour une pente jusqu'à 8:12 ou 1830 mm (72 po) pour une pente supérieure à 8:12, centrée sur la noue.

5 Feuille de métal pliée de 915 mm (36 po), centrée sur la noue. (610 mm (24 po) pour une noue fermée)

6 Support de couverture



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE

PRATIQUES D'EXCELLENCE

DÉTAIL TYPIQUE ET DÉTAIL DE NOUE

Échelle 1:10

PE-14